



Une lettre d'engagement a-t-elle une valeur?

Par **moi17**, le **18/03/2013** à **17:49**

Bonjour,rrnrnJe suis animatrice d'enfant saisonnière pour une mairie sur des séjours de classe de découverte. La mairie me fais signer un contrat pour chaque séjour avec comme intitulé "adjoint d'animation de 2ème classe non titulaire à temps complet". Il me reste à effectuer un séjour la semaine prochaine mais suite à des différents sur mes conditions de travail avec mon employeur je ne souhaite pas faire ce dernier séjour. Seulement mon employeur me dit qu'ayant signé une lettre d'engagement je suis obligé d'effectuer ce séjour. J'aimerais donc savoir si une lettre d'engagement a une réelle valeur et que mon employeur juste avec celle-ci peut me forcer à venir travailler ou bien si cette lettre n'a pas de valeur et que seul un contrat en à une?rrnrnMerci d'avance